



## Rivière-du-Loup offre à ses citoyens des rabais à l'utilisation du transport collectif

**Rivière-du-Loup, le 31 janvier 2022** – Afin d'encourager l'utilisation régulière du transport collectif à Rivière-du-Loup, la Ville renouvelle son incitatif financier à l'achat du laissez-passer mensuel, qui permettra aux Louperivois d'économiser 20 \$ par mois jusqu'en décembre. Projet pilote de quatre mois en 2021, la mesure devient annuelle en 2022.

L'aide octroyée entend favoriser l'utilisation régulière du service, augmenter son accessibilité pour les citoyens, répondre davantage aux besoins de déplacements sans nécessiter un véhicule personnel et diminuer les dépenses en transport des citoyens. Le rabais sera automatiquement offert aux Louperivois à l'achat d'un laissez-passer mensuel au service de transport collectif et adapté Vas-Y. On peut se procurer celui-ci directement auprès du chauffeur d'autobus lors d'un déplacement, réservé selon les modalités habituelles de l'organisme.

### Déplacements gratuits le 22 de chaque mois

L'initiative s'ajoute au programme *Le 22, Vas-Y, c'est gratuit!*, en place depuis 2014 et de retour cette année. Celui-ci permet de se déplacer sans frais sur le territoire de la ville chaque 22 du mois. Lancé au départ dans l'objectif avoué de favoriser la découverte de ce mode de transport, il a rapidement été noté que la journée était également fort appréciée des clientèles vulnérables, qui en profitent pour y régler leurs divers rendez-vous - dont médicaux - et certaines commissions. Cette utilité conjuguée – à la fois environnementale et sociale - contribue d'ailleurs à l'importance qu'accorde la Ville à maintenir le programme.

L'un et l'autre projets s'inscrivent dans un plan d'action vers un milieu de vie exemplaire où l'on se déplace de façon active, pratique et efficace, tout en visant un environnement sain en utilisant les ressources de façon judicieuse et optimisée.

- 30 -

Source : Karine Plourde, conseillère  
Service des communications  
418 867-6611